



Après l'allumage de la Ménorah de H'anoucca, nous proclamons : « Ces lumières sont sacrées, nous n'avons pas le droit de les utiliser, seulement de les contempler, afin de rendre hommage à TON NOM pour TES miracles et TES prodiges ».

Généralement, on allume la lumière pour s'éclairer, pour voir, pour lire, etc... Pour H'anoucca, il y a une interdiction de s'en servir, car elles sont réservées uniquement à la contemplation destinée à glorifier TON SAINT NOM, ce qui explique la présence de la lumière profane provenant du Chamach et permettant l'éclairage

La question se pose : Comment la lumière sacrée que nous voyons va nous permettre de glorifier le NOM DIVIN ?

Dès le premier jour de la Création du monde, la Torah nous met en garde contre l'obscurité, comme il est dit : « L'obscurité couvrait la face de l'abîme » (Berechit 1-2). Il s'agit de l'obscurité des Grecs, qui va assombrir la vue des Béné Israël par leurs décrets, leur culture et leur philosophie.

Nos Maîtres recherchent toujours la cause des persécutions, en se demandant, par exemple, pourquoi le premier Temple a été détruit. La réponse prend en compte trois fautes : la débauche, l'idolâtrie et le crime. Puis, le deuxième Temple a été détruit à cause de la haine gratuite. Pourim est intervenu parce qu'ils ont participé au festin de Ah'achvéroch.

La question se pose pour H'anoucca : quelle est la cause ?

Le RAV Yoël SIRKACH zal explique : à cette époque il y avait un grand relâchement dans l'étude de la Torah et dans la pratique des Mitsvoth.

La force du mal prend place lorsqu'il y a une faille. Nous l'apprenons de Yaacov Avinou qui proclame avec fierté : « Tariag Mitsvoth Chamarti [J'ai observé les 613 mitsvoth] » et qui, devant la menace de son frère Essav, est saisi de frayeur en disant : « peut-être ai-je commis une faute ? » **Cherchons toujours la cause pour réparer la faute.**

Le Midrach Rabba explique : les Yévanim [Grecs] par leur science, leur philosophie, leurs arts ont séduit les Béné Israël qui se sont laissé influencer et dévier du bon chemin. Les lumières de la Ménorah représentent le rayonnement de la Torah qui a été profanée. La Torah nous enseigne [Léavidil Ben Haor Lah'ochekh], c'est-à-dire de séparer la lumière de l'obscurité. Pour cela, il faut apprendre à **distinguer** entre la lumière et l'obscurité, ce qui exige de ne pas faire de confusion en matière de valeurs, ni de science. Le Aron Hakodech [l'Arche sainte] représente la Torah qui est inviolable. Elle est déposée dans le Saint des Saints. Concernant la Ménorah, l'homme doit presser des olives pour obtenir de l'huile d'olive pure et sacrée, et monter sur les marches pour allumer la Ménorah.

**Regardons la flamme s'élever : elle est passionnée, elle s'élève toujours plus haut, elle est pure et claire.**

Nous plaçons les Lumières de H'anoucca à l'entrée de la maison, en face de la Mézouza, comme **une sentinelle** qui empêche les perturbateurs de pénétrer, et pour être attentif aux besoins de ceux qui se trouvent à l'intérieur, afin de les éclairer et de les conduire sur le bon chemin, sur la Voie d'HACHEM.

## L'habit fait-il le rabbi ? Par Rav Yona Ghertman

« Et Israël aimait particulièrement Yossef parmi ses fils, car il était le fils de sa vieilleuse, et il lui avait confectionné une tunique de lin » (Béréchit 37, 3)

D'une première lecture du texte, il semblerait que Yaacov – ici nommé « Israël » – a une préférence pour Yossef car il est son cadet (« fils de sa vieilleuse »). Cependant, le terme employé pour désigner la vieilleuse « zakén » désigne généralement la sagesse. C'est pourquoi Onkelos (traducteur du Pentateuque en araméen au premier siècle de notre ère) traduit en l'espèce : « Et Israël aimait particulièrement Yossef parmi ses fils, car il était un fils érudit ».

En d'autres termes, Yaacov est séduit par l'intelligence remarquable de son fils ; et c'est pour cela qu'il se sent particulièrement proche de lui. Dès-lors, pourquoi lui confectionner un habit spécifique ? Faut-il voir dans ce cadeau une conséquence de l'appréciation du père sur le fils ? Peut-on supposer que Yaacov trouve légitime qu'il soit vêtu d'une manière exceptionnelle, afin de bien signaler son érudition ? A travers ces questions, une problématique de fond se dessine : L'érudit doit-il vêtir un habit spécifique, afin de mettre en évidence sa grandeur en Torah auprès de son entourage ?

Pour répondre, attachons-nous à une question posée dans le Talmud (Shabbat 145b) : Pourquoi les Sages de

Babylonie se distinguent-ils du reste du peuple en portant des habits particuliers, alors que les Sages de la terre d'Israël s'habillent comme tout le monde ? La réponse surprend : « C'est car ils ne sont pas des gens de Torah ». Rachi précise que les érudits de Babel étant moins impressionnants par leurs connaissances que leurs confrères de la terre d'Israël, ils ont besoin, afin de se faire respecter par le peuple, de porter des vêtements les désignant comme importants.

D'après cette explication, si Yossef était réellement érudit, il n'aurait justement pas eu besoin d'avoir une tunique de lin !

Cependant, le Rav E. M. Horowitz (Lituanie 1817-1890, 'Hidouchim) a une autre lecture du Talmud. Selon lui, il faut comprendre que la réponse cible les habitants de Babel : Ces derniers n'étant pas « des gens de Torah », ils ne savent pas donner à un érudit le respect qu'il mérite ! Ainsi, l'habit permet de rehausser l'honneur de la Torah auprès du peuple. Parfois, l'érudition seule ne suffit pas, et il convient d'user d'artifices matériels afin de l'imposer aux yeux des autres.

D'après cette explication, on comprend bien pourquoi Yaacov offre cette tunique à son fils : Bien qu'il soit vraiment érudit, son jeune âge l'empêche d'être reconnu à sa vraie valeur par ses frères. Aussi leur père désire-t-il leur montrer, par l'intermédiaire de cet habit particulier, qu'il convient de le traiter avec dignité en raison de cette érudition.

### *Tehilim - Psaume 1* Le Talmud au traité Bérahot 9b nous enseigne que le premier et le second psaume

des Tehilim sont très chers aux yeux de David Hameleh' et c'est pour cela qu'il ouvre son livre des Tehilim avec ces deux chants. Pourquoi sont-ils si chers à ses yeux ?

Le premier ouvre par "ashrei ahish" et le second se termine par "ashrei col h'osse bo". Dans ces deux psaumes le roi David nous parle du bonheur auquel l'homme peut accéder.

Qu'y a-t-il de si cher ?

Le Radak, Rabi David Kimh'i, explique que le roi indique ici à l'homme la marche à suivre et de ce que l'homme doit faire dans ce monde, en lui indiquant ce qu'il convient de faire. Il fait des éloges à l'homme qui s'éloigne des impies et dont toute son aspiration est de faire réaliser la Tora de D'IEU. Il est comparé à un arbre qui ne fane jamais et il lui promet de réussir dans la vie. À la différence des mécréants qui ne tiennent pas, qui s'écroulent et qui sont comparés aux déchets de la récolte qui vaguent à la vitesse du vent.

Le roi David nous invite à accéder au bonheur et ce en devenant meilleur. C'est-à-dire qu'il définit l'objectif : le Bonheur et également le programme et processus pour y arriver.

Il est recommandé par le Sefer Hakadmon de lire le premier Tehilim comme vertu pour, h'as veshalom, une femme qui avorte, qui perd ses enfants, alors en lisant le premier Psaume elle ne connaîtra que des bonnes nouvelles beh. Précisons, même s'il faut développer davantage, la mise au monde d'un enfant répond aux deux idées marquées dans ce Psaume. L'arrivée d'un enfant est un bonheur absolu, et ce bonheur exige un processus de procréation. Intéressant de noter que notre société qui veut que tout aille très vite, pour ce qui est de la procréation d'un enfant les choses prennent du temps et se développent selon un procédé naturel qui prend tout son temps pour prendre forme... C'est d'ailleurs bien là où les choses sont meilleures et développent leur saveur (à moins qu'un jour on invente une pilule pour accélérer le système procréateur. Le plus grand des bonheurs est de "faire" des enfants, c'est le premier commandement de la Tora selon le Sefer Hah'inouh', dont il voit même la raison de la création du monde...Lorsqu'une femme subissant l'épreuve de perdre ses enfants lira et s'inspirera de ce premier Psaume connaîtra le mode d'emploi pour accéder au bonheur de voir ses enfants vivre. Tout comme celui qui étudiera et mettra en pratique les conseils donnés ici par le roi David afin d'accéder au Bonheur ! L'homme en éternel quête de bonheur trouvera ici le programme pour l'atteindre !

## RESPECT DES PARENTS

Après que les frères de Yossef disent à leur père Yaakov que Yossef est mort (ce qui s'avèrera incorrect par la suite), Yaâkov porta le deuil de son fils de « nombreux jours » dit la Tora (37-34). Les Sages dans le Midrach affirment que ce deuil s'étalera sur vingt deux années, durant lesquelles Yaâkov dormira à même le sol. Pourquoi Yaâkov devait-il subir un tel sort ? Rachi commente : ces vingt deux années correspondent au temps où Yaakov a failli dans son devoir de respecter ses parents ! On demanda au Gaon Rabi H'aïm Kanievsky (voir Torat H'aïm Rav Wallah') : les Sages enseignent que les parents peuvent ne pas tenir rigueur envers leurs enfants s'ils leur manquent de respect, de plus que se sont Yitsh'ak et Rivka qui envoyèrent Yaakov leur fils chez Lavan, pourquoi alors lui reprocher d'avoir été loin de ses parents ? Le Rav répondit : Yaâkov aurait dû PRIER pour ne pas en arriver à cette situation ! Effectivement poursuit le Rav, les Sages enseignent au traité Makot 11A que la responsabilité de tout crime dans le peuple d'Israël incombe au Cohen Gadol puisqu'il aurait dû prier qu'il ne se passe pas de drame dans le peuple d'Israël ! Rabi Eliyahou Man interrogea Rabi H'aïm : une femme est venue consulter le H'afets H'aïm pour lui demander conseil ; ma mère vit chez nous et la charge est très lourde à porter, la famille s'en plaint, que faire ? Le H'afets H'aïm répondit : je ne sais pas qui a raison dans ces situations mais la règle dit "les enfants se comportent avec leur parent de la même façon dont les parents se sont comportés avec leur propre parent" ! D'où le H'afets H'aïm a tiré cette règle ? de notre Paracha répondit Rabi H'aïm, comme nous l'avons vu Yaâkov souffrira durant vingt-deux années à cause des vingt deux ans pendant lesquelles il ne pratiqua pas le respect des parents. De nombreux maux atteignent l'homme à cause du manquement au respect des parents.

## SE TENIR DEBOUT

La Paracha nous raconte les rêves de Yossef. Il rêve notamment de gerbes de blé qui se prosternent devant la sienne. Lorsqu'il parle de sa gerbe il dit « voilà que ma gerbe se lève et reste debout ». La redondance des expressions employées dans notre verset est flagrante, effectivement si sa gerbe se lève c'est qu'elle est debout. Le Gaon Rav Ben Tzion Moutsapi explique : dans la vie il y a des gens qui se lèvent, par excellence par leur richesse, toutefois ils ne tiennent pas debout, ils s'écroulent et ne restent pas au même niveau toute leur vie. En vérité se lever n'assure pas qu'on puisse rester debout ! Pour pouvoir garder une stabilité il faut connaître la bénédiction divine tel que le roi Chlomo s'est prononcé Michleï (10-22) « la bénédiction divine enrichie l'homme, et n'est pas accompagnée de tristesse ». La réussite ne connaît pas d'assurance, on peut être élevé à un rang très haut et tomber aussi vite, Yossef clame à ses frères sa réussite et son maintien parce qu'il avance dans les voies de D'IEU.

## PRIERE

La Paracha nous raconte comment Yossef sera fait prisonnier en Egypte. « Son maître vit que d'IEU était avec Yossef » (39-3). La question est justifiée, comment cet égyptien a pu voir que D'IEU était tout le temps avec Yossef ? Rachi commente : Yossef avait toujours sur sa bouche le nom de D'IEU. C'est-à-dire, explique Rav Eliyahou Mizrah'i (Réém) Yossef priait tout le temps, avant d'accomplir chaque tâche que son maître lui ordonnait il priait à D'IEU de réussir et surtout de trouver grâce aux yeux de son maître – Tanh'ouma ! On apprend de ce commentaire deux points : 1) lorsqu'on prie les autres de l'extérieur peuvent constater la puissance de notre prière, 2) même si cet autre est une personne d'un autre peuple et qui ne s'inscrit pas dans le peuple d'Israël. Nous voyons encore une fois la puissance de la prière en toute circonstance.

### **Horaires Chabat Kodech Nice 5782/2021**

**vendredi 26 novembre-22 kislev Entrée de Chabat 16h39**

***\*pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage***

***AVANT d'allumer\****

**Samedi 27 novembre-23 kislev réciter le Chémâ avant 9h31**

**Sortie de Chabat 17h43 - Rabénou Tam 17h52**

**H'anouka du dimanche 28 novembre au soir,**

**au dimanche 5 décembre au soir**

**La Yéchiva souhaite un  
grand Mazal Tov à  
Rav Menah'em Altabe  
et son épouse  
à l'occasion de la  
Bar Mitsva de leur fils  
**TSEMAH' – MENDEL****

Il y a quelque chose d'attirant dans la sorcellerie. Notre société, en tout cas en Europe, n'est plus attiré par ces pratiques, dans le temps la sorcellerie était très répandue. On trouve tout de même de nos jours des praticiens de magie noire et magie blanche ou autres. La culture cinématographique reste très marquée par les histoires de sorciers et sorcières. La sorcellerie a encore sa place dans notre société cependant sous une autre forme. Le pouvoir surnaturel que la sorcellerie met en avant attire et aspire plus d'un. L'homme a besoin de s'évader dans quelque chose d'insolite, comme si la vie physique ne nous suffisait pas et nous satisfaisait pas... La Tora nous interdit toute forme de pratique à la sorcellerie comme il est fait mention Chémot 22-17 et Dévarim 18-9 à 14. Le Sefer Hah'inouh', Rabi Aaron Halévi, compte onze commandements sur six cent treize qui prescrivent et interdit. Les Enfants d'Israël vont connaître leur premier exil en Egypte sanctuaire de la sorcellerie. Le Choulh'an Arouh' Y"D 179 précise les lois concernant ce commandement. Les sociétés se sont bâties autour de ces pratiques. Les grands Maîtres de la Tora s'interrogent si on a le droit d'utiliser la Tora comme une sorcellerie pour remédier aux maux des hommes. En simple la question est de savoir s'il est autorisé de lire des Tehilim, les Psaumes de David, pour la guérison d'un malade ? Alors je vois vos réactions, de nos jours la chose est répandue, et on a une large impression que c'est chose permise. Attention je ne vais pas conclure le contraire, surtout que Rabéno Ovadya Yossef ztsal l'autorise - voir Hazon Ovadya Avélout 1 page 19 à 26. Vous rendez vous compte que le Maître a écrit 8 pages sur cette question. Qui est à l'origine de cette question ? C'est le talmud au traité Sanhédrin 90B (et 101A) qui affirme que celui qui dit un verset de la Tora pour espérer la guérison d'un malade, il est exclu du monde à venir ! Ni plus, ni moins. On retrouve également au traité Chévouot 15B un enseignement qui affirme qu'il est interdit de se guérir par la Tora ! Le Rambam (Hilh'ot Akoum 11-12) est extrêmement sévère sur ce sujet. Utiliser une mézouza ou autres livres et objets sacrés s'inscrit dans cette question. La question veut qu'on distingue les malades critiques en danger et ceux qui ne sont pas en danger. Il y a tant à étudier à ce sujet... de toute évidence même ceux qui permettent il y a un point fondamental à ne pas oublier : notre sauveur est HAKADOCH BAROUH' HOU. C'est surprenant et déstabilisant que lorsque l'homme a un souci dans la vie il préfère se tourner vers des pratiques occultes, et interdites par la Tora, plutôt que de se tourner vers D'IEU lui-même, et ce par la PRIERE, TECHOUVA et TSEDAKA ! De certains clowns de la kabbale vont

jusqu'à spolier votre argent, et user de votre vulnérabilité pour vous vendre des amulettes ou des pseudo remèdes appelés "ségoula". Et ne me dites pas "oui mais ça marche" ? Une chose qui marche n'est pas une preuve qu'elle est approuvée de D'IEU. La Tora interdit, c'est tout. Rav Moché Feinstein soulève la question de l'hypnose dans la Halah'a ? Le Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chlita (Kav Vénaki volume II page 293) s'interroge si on a le droit d'avoir recours aux médecines alternatives, tel le reiki (ou encore le yoga) dont leur source provient des cultes étrangers. Bien évidemment la question se pose pour une personne qui croit en D'IEU, je veux dire est-ce que croire en D'IEU suffit pour consulter de telles méthodes. Je ne peux développer ici davantage ce sujet passionnant et encore d'actualité, j'invite chacun à se rapprocher d'un Rav pour savoir ce qui est autorisé d'après la Halah'a.

Je terminerais cet échantillon d'exposé, par l'enseignement cité au traité Bérah'ot 6B. Lorsque les Enfants d'Israël se liaient grandement aux cultes étrangers, le prophète Eliyahou les invita à se rendre au Mont Carmel pour un "concours" de religion ! Eux implorèrent leur dieu et rien ne se passa. Lui opérera des miracles et s'adressera à D'IEU en formulant deux fois sa prière "anéni hachem, anéni" – "réponds moi D'IEU, réponds-moi". Pourquoi cette répétition ? « Réponds-moi pour faire descendre un feu du ciel ! Réponds-moi pour qu'on ne dise pas que j'opère par sorcellerie ». Cet enseignement extraordinaire me fait penser que lorsqu'un sorcier opère une magie tout le monde le croit mais lorsqu'un prophète de la taille de Eliyahou opère par le biais de D'IEU on le traite de sorcier !!! Lorsque des gens prônent le mensonge tout le monde fonce, tout le monde les croit, lorsque les Maîtres de Tora parle tout le monde les traite de menteur. C'est la force du mensonge : on voit la vérité dans le mensonge et le mensonge dans la vérité. Le prophète Eliyahou qui lui seul annoncera la venue du Machiah' et la Guéoula craint d'être traité de sorcier. Notre exercice est de rétablir les choses de replacer mensonge et vérité chacun à sa place. Qui transmet la Tora ? Des gens qui prennent la Tora au sérieux ou ceux qui font de la Tora un folklore culturel avec des réformes des plus mensongères. Le culte de la sorcellerie existe à l'intérieur de nos rangs, soyons vigilants. Certes il y a des gens malheureux, il faut les aider, mais il ne faut pas les conduire vers des voies fausses et mensongères. Restons fidèles à la foi à travers les plus belles promesses divines prescrites par notre belle et sainte Tora afin de savourer les cascades de bénédictions formulées par Hakadoch Barouh' Hou.

**Lekha dodi dédié à la mémoire de  
Monsieur Alexandre Mordéh'aï Ben Yaâkov  
OBADIA  
zih'rono livrah'a**

**Lekha dodi dédié à la mémoire de  
Monsieur Rah'amim Ben Benina véDavid  
LELLOUCHE  
zih'rono livrah'a**